

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 9 novembre 2016

Projet de loi

portant sur la désaffectation de deux parcelles Nos dp 8782 et dp 8783, toutes deux formant l'ancienne parcelle N° dp 7452 de 1 252 m², sises au lieu-dit « Malpertuis », du domaine public de la commune de Bernex

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 11 de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961;
vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 14 juin 2016, approuvée par décision du département présidentiel du 5 septembre 2016,
décrète ce qui suit :

Article unique Désaffectation

Les parcelles N^{os} dp 8782 et dp 8783, toutes deux formant l'ancienne parcelle N° dp 7452, sises au lieu-dit « Malpertuis », d'une surface totale de 1 252 m², telles que figurant au tableau de mutation N° 11/2016, établi par HKDgéomatique, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 avril 2016, sont distraites du domaine public de la commune de Bernex.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Selon le plan directeur cantonal 2030 – document de référence et de coordination en matière d'aménagement du territoire cantonal –, particulièrement la carte n° 10 de la fiche de mesures D03 qui concerne les gravières et les eaux souterraines, diverses parcelles communales apparaissent comme des zones restant à exploiter. Vu le plan précité, le Conseil municipal de la commune de Bernex a souhaité désaffecter du domaine public les parcelles N°s dp 8782 et dp 8783, lesquelles forment toutes deux l'ancienne parcelle N° dp 7452, d'une surface totale de 1 252 m², en vue d'exploitation.

Conformément à l'article 11, alinéa 1, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961, la désaffectation du domaine public doit être approuvée par le Grand Conseil dès lors qu'elle ne répond à aucune des exceptions de l'alinéa 2 de ce même article, raison pour laquelle le présent projet vous est soumis.

Commentaire article par article

Article unique* *Désaffectation

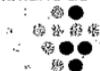
Cet article consacre formellement la désaffectation des parcelles N°s dp 8782 et dp 8783 du domaine public de la commune de Bernex.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 14 juin 2016*
- 2) *Décision du département présidentiel du 5 septembre 2016*
- 3) *Tableau de mutation 11/2016 établi par HKDgéomatique, ingénieur géomètre officiel, du 12 avril 2016*
- 4) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet*

Commune de

**Bernex**

Législature 2015-2020
 Délibération No 1076
 Séance du 14 juin 2016

- Vu les mesures prévues le Plan directeur cantonal 2030 en matière d'extraction du gravier (cf. notamment la fiche D03 intitulée « Assurer un approvisionnement durable en matériaux minéraux de construction et gérer les déchets de chantier minéraux)
- Vu la carte annexe n° 10 du Plan directeur cantonal 2030 intitulée « Gravières et Eaux souterraines » signalant les parcelles n° 8398 (ex 2176), n° 2428, n° 7452 (DP Communal) et n° 2341, sises sur la Commune de Bernex, comme étant des « zones d'exploitation restant à exploiter »
- Vu le Plan directeur des gravières prévoyant une « zone d'exploitation » sur les parcelles n° 8398 (ex 2176), n° 2428, n° 7452 (DP Communal) et n° 2341, sises sur la Commune de Bernex
- Vu le plan d'extraction n° PE 03-2007 adopté le 30 octobre 2013
- Vu la demande d'autorisation d'exploiter
- Vu les discussions intervenues entre la Commune de Bernex et la société simple HOLCIM Granulats et Bétons SA, Richard Maury, Soreval au sujet de la mise à disposition des parcelles n° 8398 (ex 2176), n° 2428, n° 7452 (DP Communal) et n° 2341, sises sur la Commune de Bernex, aux fins de l'exploitation de gravières
- Vu la nécessité de constituer une servitude de gravière à cet effet
- Vu la nécessité de désaffecter la parcelle 7452 (domaine public communal) afin de permettre la constitution de ladite servitude (art. 11 de la loi sur le domaine public, LDPu ; art 9A du Règlement concernant l'utilisation du domaine public, RUDP)
- Vu le projet de contrat de servitude de gravière entre la Commune de Bernex et la société simple HOLCIM Granulats et Bétons SA, Richard Maury, Soreval issu de ces discussions
- Vu l'article 20 alinéa 2 et l'article 48 let. a de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984
- Vu le rapport de la commission « FA – Finances et Administration » du 7 juin 2016

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal,

DECIDE

Par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants)

1. D'autoriser le Conseil administratif à désaffecter les parcelles 8782 et 8783 du domaine public communal, ainsi qu'à prononcer la fermeture de ce chemin communal.
2. D'approuver le projet de contrat de servitude de gravière entre la Commune de Bernex et la société simple HOLCIM Granulats et Bétons SA, Richard Maury, Soreval régissant la mise à disposition des parcelles n° 8398 (ex 2176), n° 2428, n° 7452 (DP Communal) et n° 2341, sises sur la Commune de Bernex, aux fins de l'exploitation de gravières.
3. D'autoriser le Conseil administratif à signer ledit contrat de servitude de gravière.
4. D'affecter les contributions versées en vertu de l'article 12 du contrat de servitude de gravière à un fonds spécial, au sens de l'article 48 let. a de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984, destiné à encourager la valorisation de la biodiversité et du paysage à Bernex, ainsi que l'information du public sur l'exploitation des gravières.





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Le Président

ANNEXE 2

Fo
No 611/16

PRE
Case postale 3964
1211 Genève 3

D É C I S I O N

du 5 SEP. 2016

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune
de Bernex du 14 juin 2016

vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DEPARTEMENT PRESIDENTIEL

D É C I D E

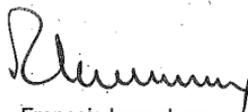
La délibération du conseil municipal de la commune de Bernex du 14 juin 2016, ayant pour objets :

- la désaffectation des parcelles N^{os} dp8782 et dp8783 du domaine public communal
- la fermeture dudit chemin communal
- la constitution d'une servitude de gravière sur les parcelles N^{os} 8398 (ex 2176), 2428, 7452 (dp communal) et 2341, propriété de la commune, au profit de la société simple HOLCIM Granulats et Bétons SA, Richard Maury et Soreval, selon le contrat de servitude de gravière,

EST APPROUVÉE avec les remarques suivantes :

1. *Le département présidentiel est chargé de présenter au Grand Conseil un projet de loi de désaffectation des parcelles du domaine public N° dp8782 de 628 m² et N° dp8783 de 624 m², toutes deux formant l'ancienne parcelle N° dp7452, selon le TM N° 11/2016, établi par HKDgéomatique, ingénieur géomètre officiel le 12 avril 2016.*
2. *Le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) formule les remarques suivantes quant au projet de contrat :*
 - *Le rapport d'impact sur l'environnement accompagnant le plan d'extraction adopté par le Conseil d'Etat est daté de décembre 2012 et non février 2012 ou mars 2013 comme indiqué dans le projet de contrat.*

- La dernière version du rapport d'impact sur l'environnement 2ème étape accompagnant la requête en autorisation d'exploiter est datée d'août 2015.
- La première autorisation d'exploiter 420-142 concernant les étapes A1-A6 et B1-B4 a été délivrée le 25 août 2016.



François Longchamp

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Bernex

2 ex

DMO, RF, SSCO-SJ, SSCO-SF, DGAN-DGNP, GESDEC

1 ex

SSCO

2 ex

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

Dossier de mutation No 11/2016

Original RF

Commune **Bernex**
Plan(s) **8**
Immeuble(s) **dp7452**

COPIE

MUTATION PARCELLAIRE

Pièces du dossier juridique :

- 1. Titre (1)
- 2. Anciens immeubles (1)
- 3. Formation et états descriptifs
des nouveaux immeubles (1)
- 4. Plan(s) (1)
- 5 Coupe(s) (0)
- 6 Plan(s) de servitude(s) annexe(s) (0)

Pièces du dossier technique :

- Esquisse(s) de terrain (1)
- Mesures et calculs des points fixes (0)
- Mesures et calculs du levé de détail (1)
- Dossier de calibration GPS (1)

Acte dressé par

Maître **BERNASCONI Vincent**

Réf. _____

Acte accepté le : _____

Direction de l'aménagement

Emoluments 10.-

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N° 1

Autorisations de construire réservées

Genève, le 15 août 2016

Direction générale de l'agriculture.

Décision de la compétence de la
commission foncière agricole

Décision du _____ annexée

Emoluments -

Genève, le 13.09.16

 hkd géomatique

Kohler Dunant
ingénieurs géomètres officiels et géomaticiens EPFL-SIA
chemin de l'Echo 3 . CH-1213 Onex
tél. +41 22 879 88 79 fax +41 22 879 88 78
info@hkd-geomatique.com

Dossier N° 6881.01

Etabli le 12.04.2016 / Ldc

Vérfifié le



L'auteur du dossier

DMO

Direction de la mensuration officielle

Introduction en base de données
effectuée le _____

Visa accordé sous condition

ANCIENS IMMEUBLES

COPIE

Myltation : 11/2016

Page 2

Commune : Bernex

Numéros	Surfaces R.F. m ²	Diff. m ²	Surfaces corrigées m ²	Parcelles divisées		Observations
				en	surface m ²	
dp7452	1264	-12	1252	A B	628 624	Domaine public communal
TOTAUX	1264	-12	1252		1252	



hkdgéomatique

Kohler Dunant

Ingénieurs géomètres officiels et géomaticiens EPFL-SIA

Dossier N° 6881.01

Etabli le : 12.04.2016 / Ldc

Vérifié le :

Signature

Extrait du plan du Registre Foncier
COPIE
 hk géomatique

Mutation: 11/2016

Commune: Bernex

Plan cad.: 8

Echelle: 1:1000

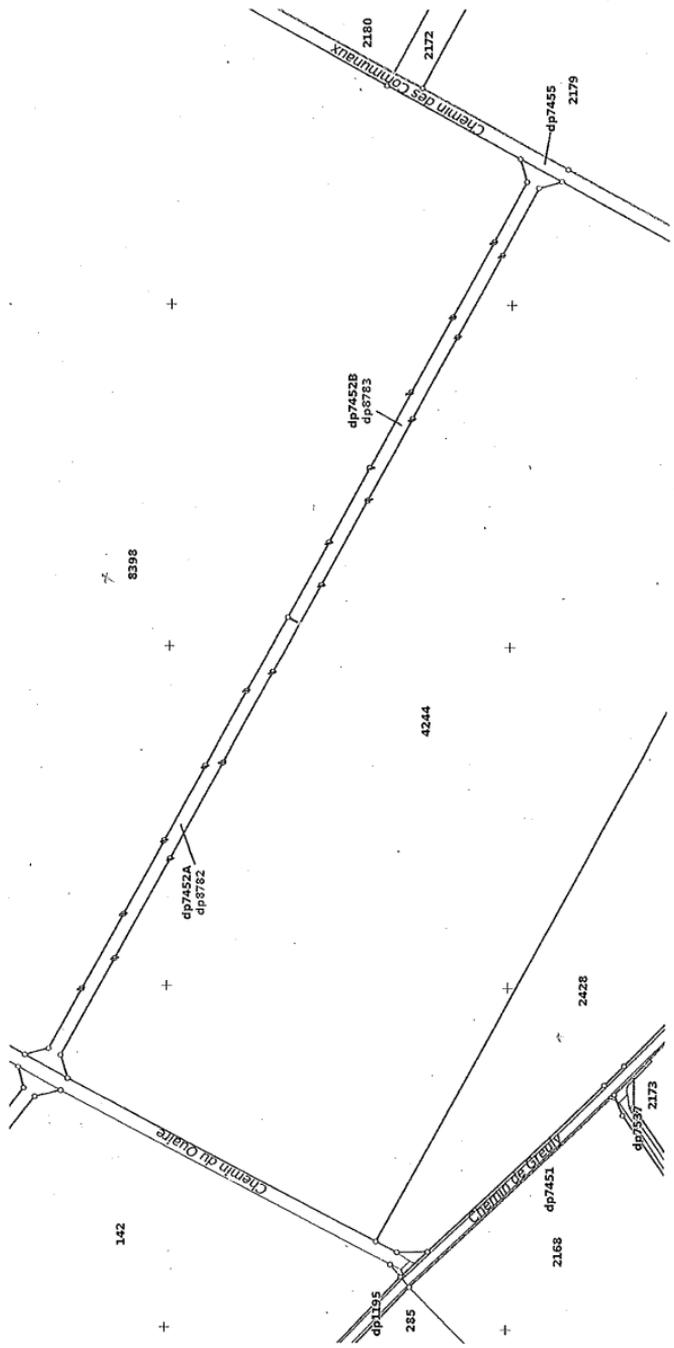
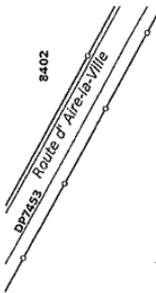
Visa:

Kunze Drivec
 ingénieur, géomaticien, titulaire et diplômé de l'EPFL
 11, rue de la Chapelle - 1203 Genève
 tél. +41 79 300 52 52 - fax +41 79 300 52 73
 www.kunzedrivec.ch

Coordonnées moyennes: E=2453327.88 N=1116584.35

Légende: www.cadastre.ch/legende

Dossier: 688101
 Échelle: 1:200,2016 / Ldc
 Verifié le:



PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET
Projet de loi portant sur la désaffectation des deux parcelles N^{os} dp 8782 et dp 8783, toutes deux
formant l'ancienne parcelle N^o dp 7452 de 1252 m², sises au lieu-dit "Malpertuis", du domaine
public de la commune de Bernex

Projet présenté par le département Présidentiel

(montants annuels, en mios de F)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	dès 2023
TOTAL charges de fonctionnement	0.00							
Charges de personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363+369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30-36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus de fonctionnement	0.00							
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET	0.00							
FUNCTIONNEMENT								

Remarques :

Pas d'impact financier

Date et signature du responsable financier : 18.10.2016